

**Acte N° 2019-12**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 5 juillet 2019,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** le code des juridictions financières ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018;

**Prend l'acte suivant :**

**OBJET : présentation des observations définitives et recommandations de la Cour des Comptes (contrôle de la gestion des exercices 2011 à 2017)**

Les membres du Conseil d'administration sont informés des observations définitives et recommandations de la Cour des Comptes, sur la base exclusivement des éléments du rapport intitulés « principaux rappels aux lois et règlements », « synthèse » et « recommandations de la Cour des comptes », qui leur ont été communiqués.

Les administrateurs, concernant la communicabilité du rapport, demandent que la Cour des comptes soit saisie par la Présidente d'une demande de communication de l'intégralité des observations définitives à leur attention.

Fait à Lyon, le 8 juillet 2019

La Présidente de l'Université Lyon 2  
Pour la Présidente,  
Le Directeur Général des Services

Nathalie DOMPNIER

Vincent FABRE

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.